

Observation n°198 du 13/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver en pièce jointe le rapport dit "rapport Pracontal", réalisé par 15 experts ,sous l'auspice du Muséum National D'Histoire Naturelle de Paris , et qui demande que l'éolien soit fermement prohibé de tous les secteurs ( et ils ne sont pas hélas si nombreux !) qui abritent encore les dernières Outardes canepetières de France.

Les performances de ce registre étant très médiocres, il nous a été impossible de joindre le document, jugé trop lourd. Donc voici le lien pour en prendre connaissance : [Expertise scientifique collégiale sur l'Outarde canepetière et le développement des parcs éoliens | PatriNat, centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel](#)

**Merci de prendre en considération cette expertise qu'il est impossible de méconnaître si on veut éviter la disparition de l'Outarde de France**, et notamment des grandes plaines du centre-ouest

Ce document vient en support de la contribution que nous vous avons envoyée précédemment et des nombreuses observations souvent très argumentées d'autres participants à cette enquête publique ( voir par exemple la déposition de M. Alain ARMOUET, spécialiste de cet oiseau)

Il serait fâcheux et incompréhensible que ce rapport, rédigé par des scientifiques de haut niveau, sous les auspices d'un établissement prestigieux, ne soit pas suivi d'effet et que ses conclusions, quant à **la stricte interdiction de parcs éoliens dans les zones "OUTARDES"**, ne soient pas respectées.

Nous vous sommes reconnaissant, par avance, de bien vouloir évoquer dans votre rapport ce document du MNHN et d'en souligner la forte valeur.

Vous en remerciant, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments respectueux

Alain Giraud & Daniel Gioé, association SELT